

1. Informations générales

Intitulé de l'U.E.	Sciences humaines			Code K2EB
Bloc	2	Quadrimestre	2	
Crédits ECTS	2	Volume horaire	15 h	
Unité prérequis pour cette U.E.	nihil	Unité co-requis avec cette U.E. :	nihil	
Cycle	Bachelier	Certification CFC	Niveau 7	
Langue d'enseignement	Français	Langue d'évaluation	Français	
Responsable d'Unité	M Olivier DUCRUET			oducruet@he2b.be
Enseignants	Déontologie et Ethique	Frédéric VAN DER SCHUEREN		
Remarque				

2. Compétences visées (en rapport avec le référentiel de compétences)

- a. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle.
- Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - Exercer son raisonnement scientifique
- b. Concevoir des projets professionnels complexes
- Collecter l'ensemble des informations existantes
 - Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma

3. Acquis d'apprentissage

Il est attendu de l'étudiant d'assurer une mobilisation conjointe des pré-requis et acquis (cf. infra - Contenus ...) en vue de faire la preuve d'une connaissance suffisante des concepts de base abordés (définitions ; règles applicables aux praticiens professionnels et visant à la création d'une relation de confiance avec le patient ; dispositions légales relatives aux droits des patients et au secret professionnel ; complexité de problématiques récurrentes dans nos sociétés ; bioéthique et ses principes ; ...).

L'étudiant devra pouvoir y faire référence avec aisance tout au long de son cursus et à terme dans le cadre spécifique de pratiques professionnelles futures.

Intitulé de l'AA	Déontologie et Ethique		Code	K2EB1
Volume horaire	15 h	Pondération dans l'UE	100 %	
Quadrimestre	1	Participation	Obligatoire	

Contenu succinct

- Le contenu du cours se veut résolument pluridisciplinaires. Histoire, Droit, Philosophie... sont autant de disciplines réquisitionnées pour permettre aux étudiants de comprendre la complexité de problématiques récurrentes dans nos sociétés, comme l'avortement, le don d'organes, l'euthanasie, l'expérimentation sur des sujets humains, ou encore le dopage dans le sport.
- La bioéthique et ses principes font aussi l'objet d'un examen.
- Les règles applicables aux praticiens professionnels et visant à la création d'une relation de confiance avec le patient sont également étudiées. Plus précisément, les dispositions légales relatives aux droits des patients et au secret professionnel font l'objet d'une attention particulière.

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

- Pour chaque problématique étudiée, on se penche sur les questions sociétales, éthiques, déontologiques... soulevées, les débats créés, et la solution légale apportée par le législateur.
- L'apprentissage se réalise en deux temps. Dans un premier temps par une participation, active ou passive, au cours. Dans un second temps, par une étude de la matière et une réflexion personnelle et/ou alimentée par des lectures complémentaires mais non obligatoires.

Supports éventuels à l'acquis des compétences

- Bioéthique et droit, Nicole GALLUS, Limal, Anthémis, 2013.
- Les mots de la bioéthique. Un vocabulaire encyclopédique. Dir. Gilbert HOTTOIS et Marie-Hélène PARIZEAU, Bruxelles, Ed. De Boeck-Université, 1993.
- Vocabulaire technique et critique de la philosophie, André LALANDE, PUF, 2010 (3ème édition).
- L'essentiel de la Bioéthique, Aude MIRKOVIC, Paris, Lextenso Editions, 2013...

En complément des enseignements en présentiel, d'autres supports "facultatifs" (vidéos, ouvrages, ...) pourront être proposés via des supports communiqués au cours (internet, intranet, bibliothèques, etc.). La consultation de ces supports est alors laissée à la discrétion de chacun, tout en restant un "plus".

Modalités d'évaluation	L'évaluation des acquis d'apprentissage se fera sous la forme d'un examen écrit lors des deux sessions. L'examen se décompose en trois parties : QCM, question ouverte « large » et question ouverte plus ciblée. Mêmes modalités pour toutes les sessions			
	Part d'évaluation continue	Part de travaux et Interrogations	Part d'examen en session	Type d'examen
1 ^{ère} session	-	-	100 %	Écrit
2 ^{ème} session	-	-	100 %	Ecrit

